

## Cours n°05

### Développement des sciences de l'éducation

#### Plan

#### Préambule

#### 1/ En France

#### 2/ En Grande-Bretagne

#### 3/ En Allemagne

#### 4/ En Amérique

#### 5/ En Canada

---

*Préambule* : Entre 1914 et 1918 (première guerre mondiale), les progrès des enseignements de science de l'éducation sont estompés, non seulement à cause de la guerre, mais aussi à cause de la suppression des chaires de « science de l'éducation » à la Sorbonne. Et juste après la mort de Durkheim en 1917, il y a eu changement de dénomination de la chaire qu'il a occupée, cela a provoqué un retard énorme en matière d'évolution des contenus pédagogiques propre à l'éducation. Un peu plus tard, vers 1920, un institut de pédagogie est ouvert à la faculté des lettres de la Sorbonne. De même certaines écoles d'instituteurs bénéficient de la présence des spécialistes des sciences de l'éducation. Tous les événements précédents ont fait bouleverser la science de l'éducation à travers le monde, notamment après la seconde guerre mondiale. Et voici quelques expériences vécues par certains pays qui ont connu tôt l'émergence des sciences de l'éducation ;

#### 1. En France

Aucun document ne semble attester en France l'usage du pluriel : « sciences de l'éducation », il faut attendre les années 60 pour voir le développement au pluriel des sciences de l'éducation (De Landsheere, 1992). Après la création de diplôme spécifique (licence de pédagogie) en 1962, dont l'objectif était le développement des recherches pédagogiques, l'accès aux autres fonctions proches à l'éducation (psychologues scolaires, directeurs d'écoles, inspecteurs...etc) est ouvert.

Des nouveaux diplômes sont à nouveau élaborés en 1966 sous la dénomination de psychopédagogie, la référence psychologique ajoute ainsi une nouvelle légitimation scientifique à la notion de pédagogie (De Landsheere, 1992). Une année après, un projet de maîtrise est élaboré afin de fournir une base solide à la recherche en éducation, voir constituer la voie normale de formation scientifique à tous ceux qui exerçaient des fonctions pédagogiques jugées nécessaires. Dans la même époque, après la loi de 1967, la nouveauté est venue avec l'apparition d'un nouveau diplôme nommé « sciences de l'éducation » au pluriel. Dans cette adoption nouvelle, il semble que se soit manifesté d'une approche scientifique pluraliste de l'éducation, mais aussi celle d'un élargissement de la notion de pédagogie: élargissement au-delà des problèmes de didactique ou de pratique éducative.

A partir de 1990, un changement profond s'est engagé avec le terme « sciences de l'éducation ». Ce pluriel révèle ici un sens capital : les axes spécifiques se multiplient, les savoirs se diversifient, les voies d'approche deviennent différentes au sein d'une discipline, pourtant identique (Van Zanten, 2004). L'objectif était promouvoir une lecture plurielle du fait éducatif. Avec la création de plusieurs départements universitaires de sciences de l'éducation, la véritable nouveauté est de créer des lieux de réflexion, d'enseignement, de recherche, dans lesquels plusieurs approches scientifiques peuvent voisiner, voire se compléter, afin de mieux étudier les phénomènes éducatifs.

La multiplication des effectifs d'étudiants en sciences de l'éducation (de 11500 à 14300) entre 1990 et 2000 (Dupriez, & Dumay, 2005), peut être considérée comme un indicateur du développement des sciences de l'éducation en France. Certaines universités avaient même une forte fréquentation d'étudiants dans cette discipline, les effectifs ont été en augmentation régulière. Dans les années 2000, les étudiants préparant des diplômes spécifiques en sciences de l'éducation étaient en progression constante (environ 21000). A cet effectif s'ajoutaient ceux qui sont inscrits en thèse (environ 700 doctorants) sans oublier ceux qui présentent l'habilitation à diriger les recherches (Dupriez, & Dumay, 2005).

## **2. En Grande-Bretagne**

L'expression « educational sciences » ne correspond pas à la signification étendue que les Français accordent aux sciences de l'éducation, en référence à des disciplines mères. L'expression « studies of education » est la plus courante. Les premières chaires universitaires en ce domaine ont été ouvertes en Ecosse en 1872, à Édimbourg et St. Andrews (Charlot, 2003). Les universités britanniques ont été prématurément impliquées dans la formation professionnelle des enseignants. Ce qui a entraîné non seulement la création de postes spécifiques pour l'étude de l'éducation, mais aussi une tradition universitaire en ce domaine, au sein même de structures assez solidement établies et bien respectées, même si leurs noms ont pu changer au cours du temps : département, école, institut...etc.

Cependant, les établissements « training colleges », comparable aux ex-écoles normales d'instituteurs, mais qui pouvaient être confessionnels, ont joué un rôle complémentaire de formation professionnelle. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'idée, déjà énoncée auparavant, de collaboration étroite entre les universités et ces collèges de formation est spécifiquement reprise, en particulier avec le rapport (*Mac Nair*, 1944). Ce développent alors, au sein des universités, des instituts d'éducation. Sous l'influence du rapport (Robbins, 1963), mais aussi sous la pression de l'expansion scolaire des années 1960, les établissements « training colleges » prennent le nom de « colleges of education », et sont autorisés à délivrer, sous contrôle universitaire une licence d'éducation (Hatcher, 2004). Mais de profondes différences subsistent entre les régions pour la répartition des deux types de réseaux : l'Ecosse accorde aux « trainings colleges » le monopole de la formation professionnelle initiale des enseignants, les départements universitaires d'éducation étant alors déchargés de cette tâche (Charlot, 2003). Au début des années 1990, on recense 97 départements d'éducation dans les universités, 128 professeurs, 373 *readers* et *senior lecturers* et 1400 *lecturers*.

### 3. En Allemagne

En Allemagne, la notion de pédagogie est utilisée à la fois pour des chaires d'université et pour des institutions destinées à la formation des futurs enseignants du primaire (ou du premier cycle secondaire). La majorité de ces institutions qui assurent la formation de tous les enseignants sont intégrées dans les universités. Mais la notion de « science de l'éducation » (*Erziehungswissenschaft*) a tendance à supplanter celle de « pédagogie » (Wulf, 2007). Les premières chaires universitaires de pédagogie sont créées à *Leipzig* (1912), *Munich* (1914), *Frankfort* (1916), *Berlin* (1920), *Göttingen* (1920), *Königsberg* (1922), *Tübingen* (1923). Elles le sont dans le cadre des puissantes facultés de philosophie. La réflexion sur l'éducation s'y trouve héritière d'un mode de pensée spécifique sur les sciences philosophiques (selon l'épistémologie de *Dilthey*) et repose sur un certain nombre de concepts clés comme (*Bildung & Kultur*, 1995). La philosophie de l'éducation pèse donc d'un poids particulièrement fort en Allemagne.

La recherche en éducation bénéficie en Allemagne d'un processus continu de consolidation institutionnelle. Les professeurs de statut universitaire qui étaient au nombre de 196 en 1966 dépassent le nombre de 1987 (pour l'ex-RFA seulement), pour diminuer à environ 850 dans l'Allemagne réunifiée en 2002. A la même époque, le nombre des assistants, maitres-assistants et chercheurs est de 2000 environ (Wulf, 2007). Ces personnels se répartissent dans différentes institutions, ce qui rend imparfaite la comparaison directe avec la France, puisqu'ils peuvent exercer soit dans les universités, soit dans quelques « *pädagogische Hochschulen* » (dans certains états), soit dans de grands instituts de recherche. Mais les chiffres cités plus haut suffisent à révéler la très forte différence avec le nombre réduit des enseignants-chercheurs français de statut universitaire dans le secteur des sciences de l'éducation environ 500 en 2002 (Wulf, 2007).

### 4. En Amérique

L'intérêt aux sciences de l'éducation aux Etats-Unis était fortement marqué par une volonté politique de classer l'éducation comme une priorité, plusieurs réformes qualifiées de « progressistes », sont menées à l'époque du président « Roosevelt- 1901-1909 (Hatcher, 2004). C'est encore à cette époque que la pédagogie est renouvelée grâce aux travaux du philosophe de l'éducation *John Dewey*, dont l'influence est encore notable aujourd'hui. Ce dernier insiste sur la place essentielle de l'école dans la formation d'une société démocratique.

À partir des années 1950, le système scolaire américain subit d'importantes transformations : grâce aux efforts de l'avocat *Thurgood Marshall*, la ségrégation scolaire est déclarée inconstitutionnelle par la cour suprême des États-Unis en 1954 (Hatcher, 2004). Le *busing* (transport scolaire des élèves, dans les fameux autobus scolaires jaunes) devait permettre la mixité sociale et raciale en amenant les enfants des quartiers noirs dans les écoles des quartiers blancs. Les années 1970 représentent une époque de réformes de l'école aux États-Unis : en premier lieu, le Congrès américain impose la mixité dans tous les établissements publics en 1972. Deux ans plus tard, une loi, le « *Bilingual Education* » oblige les écoles à fournir un enseignement bilingue pour les enfants ne maîtrisant pas l'anglais

(Weiss, 2002). Dans les années 1990 apparaissent les « Charter Schools » à mi-chemin entre public et privé. Ce sont des établissements publics gérés par des groupes privés. Un groupe peut gérer une seule école à près de 200 élèves. Ces écoles ont été un vivier d'innovation pédagogique dans le sport, l'art, la technologie, l'éducation bilingue

Le système scolaire américain est fortement décentralisé, ce qui signifie qu'il relève essentiellement des États fédérés et non du gouvernement fédéral central. Les décisions concernant les programmes, les manuels, la répartition et le montant des dépenses pour l'enseignement sont principalement du ressort de chaque État, ce qui a pour conséquence de fortes disparités, mais aussi une grande souplesse. Chaque État fédéré dispose aussi d'un département de l'éducation, secondé par un conseil d'éducation d'État (*Board of Education*). Les États prennent en charge 45 % des dépenses des établissements publics. Ils composent la carte scolaire (*School districts* au nombre de 16 000). Au niveau local, les conseils d'éducation s'occupent des programmes scolaires, du budget, du personnel scolaire.

## **5. En Canada**

L'éducation au Canada est en grande partie publique, financée et supervisée par les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux. Il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation ou de système national d'éducation (Tuijnmann, 1995). Elle est généralement divisée en éducation primaire, suivie de l'éducation secondaire et postsecondaire (supérieur).

Pour l'enseignement primaire, la loi prévoit que les enfants au Canada doivent aller à l'école dès l'âge de 5 ou 6 ans (selon les états et territoires). Il commence habituellement à la maternelle, suivie des autres paliers, et offre un enseignement en français ou/et en anglais partout au pays (y compris habituellement dans les régions où une langue est plus répandue que l'autre). En 2016, 95% des canadiens choisissaient l'école publique pour inscrire leurs enfants (Van der Maren, 2002). L'éducation est obligatoire dans chaque province et territoire du Canada, jusqu'à l'âge de 18 ans pour le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, le Nunavut et l'Ontario, et jusqu'à l'âge de 16 ans pour les autres régions. Dans certaines provinces, des exemptions de départ anticipé peuvent être accordées dans certaines circonstances à 14 ans.

Dans les écoles de la Colombie-Britannique, le ministère de l'Éducation fixe le nombre minimum d'heures d'enseignement au cours d'une année scolaire, tandis que les conseils scolaires locaux ont le pouvoir de déterminer le début et la fin de l'année scolaire, la durée de la journée scolaire, le nombre d'heures non pédagogiques jours, etc. Cela signifie que si l'année scolaire s'étend généralement du début septembre à la mi/fin juin, il existe des variations locales. En Alberta, les élèves du secondaire bénéficient de quatre semaines de congé supplémentaires pour s'adapter à la pause des examens; deux semaines en janvier et deux en juin. Les cours se terminent généralement le 15 de ces deux mois.